

## DYNAMIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES EFFECTIFS MILITAIRES

**Le ministère de la Défense a été le second contributeur en termes de réduction d'effectifs sur la période 2010-2013 parmi l'ensemble des ministères. Un resserrement territorial sur les bases restées ouvertes a également été observé. Cette vague de restructurations a occasionné de nombreuses mutations professionnelles avec changement de résidence, qui ont connues un pic entre 2010 et 2012. Le taux de propriétaires parmi les militaires reste inférieur de 16,5 points par rapport à celui de l'ensemble de la population française en 2011. Entre 2000 et 2013, le taux de féminisation des militaires est passé de 10,7% à 15,6% et l'âge moyen a progressé de 1,2 an. En 2013, on comptabilise plus de femmes promues dans des grades de sous-officiers subalternes ou d'officiers subalternes que d'hommes, en proportion.**

Les armées connaissent entre 2010 et 2013 de grands bouleversements dans leurs organisations et dans leurs modes de fonctionnement et ce sous l'impulsion du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008, dans un contexte de réductions de moyens et d'effectifs fixées dans les lois de programmation militaires successives. En 1997 déjà, la suspension du service militaire obligatoire avait profondément modifié la structure des armées, la faisant passer d'une population de conscrits à une population entièrement professionnelle.

Ces deux événements se sont accompagnés d'inévitables évolutions tant au niveau démographique que géographique. Le mode de recrutement lié à la fin de la conscription ainsi que la professionnalisation ont eu des conséquences sur la structure par âge et par genre des armées, avec des entrées plus tardives et un vieillissement généralisé des effectifs. La population féminine a su tirer parti de ces changements pour notamment réduire les inégalités hommes femmes du point de vue des promotions inter-corps. La grande réforme des bases de défense a, quant à elle, entraîné des flux régionaux importants suivant la réorganisation de la carte militaire.

L'objectif de la présente étude est de rendre compte des évolutions sociodémographiques sur la période récente (**cf. Encadré 1**). Deux sources statistiques sont mobilisées : le Recensement des Agents de l'État réalisé chaque année par l'Observatoire Économique de la Défense de la Direction des affaires financières (**cf. Encadré 2**) et les résultats du recensement de la population de l'Insee. Après avoir établi une situation comparée des évolutions d'effectifs avec les autres ministères, les aspects sociodémographiques sont abordés au travers de l'âge et de la féminisation des effectifs et des promotions. Puis, l'attention est portée sur les mutations et l'implantation géographique des agents. Enfin, un point est fait sur les conditions de logement des ménages de militaires.

## LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, SECOND CONTRIBUTEUR AUX RÉDUCTIONS D'EFFECTIFS MINISTÉRIELS

Parmi l'ensemble des personnes rémunérées au 31 décembre 2013 par les ministères, tous statuts confondus (mais hors contrats aidés), 14,3% travaillaient dans celui de la Défense, 51,9% dans les ministères de l'enseignement, 14,6% dans le ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer et 7,9% dans les ministères économique et financier.

Sur la période 2010-2013, les évolutions moyennes des effectifs divergent selon les ministères : recul dans la majorité des ministères, notamment à l'Écologie, Développement durable, Transports et Logement (- 5,9% en moyenne par an), dans les ministères sociaux (- 4,3%) et à la Défense (-2,1%) ; stabilité dans le cadre des missions de sécurité, à l'Intérieur (- 0,4%) et augmentation à la Justice (+ 0,8%). Sur la période, le ministère de la défense aura contribué à hauteur de 0,7 points à la réduction de 2,9% des effectifs de la fonction publique d'État, second contributeur derrière les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (**Figure 1**).



**Mathieu BAUDRY**  
Chargé d'études, Observatoire Économique de la Défense

L'observatoire économique de la défense diffuse Ecodef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressés par cette formule, veuillez adresser votre courriel à :

**daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr**

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

**Internet >**  
**www.defense.gouv.fr/sga**

**Intranet >**  
**www.sga.defense.gouv.fr**

ou sur simple demande à

**SGA/Com au 01 42 19 77 46**



**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES**



Figure 1 : Evolution des effectifs de la défense entre 2010 et 2013 (Effectifs au 31/12, %)

	2010	2013*	Taux de croissance annuel moyen 2010-2013 (%)	Contributions à la croissance (points)
<b>Ministères, dont :</b>	<b>2 030 153</b>	<b>1 926 041</b>	<b>-1,7</b>	<b>-4,2</b>
Ministères économique et financier	161 837	152 453	-2,0	-0,4
<b>Défense</b>	<b>292 651</b>	<b>275 273</b>	<b>-2,0</b>	<b>-0,7</b>
Écologie, développement durable et énergie	74 723	62 209	-5,9	-0,5
Ministères de l'enseignement	1 054 679	999 604	-1,8	-2,2
Intérieur et Outre-mer	285 515	281 937	-0,4	-0,1
Justice	75 535	77 314	0,8	0,1
Ministères sociaux	24 388	21 371	-4,3	-0,1
EPA	427 745	459 747	2,4	1,3
<b>Total Fonction Publique d'Etat</b>	<b>2 457 898</b>	<b>2 385 788</b>	<b>-1,0</b>	<b>-2,9</b>

Champ : Métropole + DOM, hors contrats aidés. Personnels civils et militaires.

\* provisoire

Note : les périmètres des ministères varient selon les années. Pour permettre des comparaisons dans le temps, on procède à certains regroupement :

- les ministères économiques et financier comprennent les ministères de l'Economie et des finances et du Redressement productif ;
- les ministères sociaux correspondent au ministères des Affaires sociales et de la Santé et du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;
- les ministères de l'enseignement regroupent les ministères de l'Education nationale et de l'enseignement et de la recherche.

Les autres appellations des ministères renvoient à la nomenclature de la loi d'exécution de la loi de finances initiale de la dernière année considérée.

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

### Encadré 1 : Champ de l'étude

Le champ de cette étude comprend : les trois Armées (Terre, Air et Marine), le service de santé des armées, le service des essences des armées et le service du commissariat des armées.

Sont exclus la Gendarmerie nationale, les sapeurs-pompiers de Paris et marins-pompiers de Marseille (qui sont militaires mais dépendent du budget de leurs villes respectives), la DGA et les élèves polytechniciens, les médecins militaires de la CNMSS, les contrôleurs et les officiers généraux de l'administration centrale.

En 2013, ces personnels écartés du champ de l'étude représentent 34,4 % de l'effectif militaire total (sans distinction de ministère) dont, parmi ceux-là, 86,9 % de gendarmes. Le taux de couverture est donc de 65,6 %. Si on se limite aux militaires du ministère de la défense uniquement, l'exclusion de ces personnels a en fait un impact très limité, le taux de couverture s'établissant alors à 97,1 %.

La justification de ces choix repose sur la comparabilité des années 2000 et 2013, nécessaire pour cette étude.

Un travail statistique a été mené sur la définition du champ des personnels militaires à retenir, car un certain nombre de modifications sont intervenues dans la nomenclature d'exécution budgétaire : changements de dénomination, regroupement ou création de programmes, etc. La LOLF est entrée en vigueur en 2006, c'est pourquoi il s'avère difficile de suivre dans le temps les populations des petits programmes sur la période d'étude.

Le mode de collecte du recensement des agents de l'État a également évolué sur cette période, et certaines données qui étaient récoltées en 2000, ne le sont plus en 2013 et inversement. Une approche par armée, couplée à une vérification des effectifs des corps et grades, a été nécessaire pour définir un champ de comparaison et s'assurer de sa justesse. Enfin en 2009, la Gendarmerie nationale et tous ses effectifs ont été rattachés au ministère de l'Intérieur, alors qu'ils dépendaient du ministère de la défense jusque-là. Bien que militaires, les gendarmes sont donc théoriquement hors champ de la Défense en 2013. Ils n'ont donc pas été retenus dans le cadre de cette étude (Figure 2).



Figure 2 : Champ de l'étude

Armée / service	Effectifs au 31/12/13	Part
<b>Champ retenu :</b>	209 476	65,6%
Terre + commissaires	114 772	36,0%
Air + commissaires	46 634	14,6%
Mer + commissaires	37 755	11,8%
SSA	8 938	2,8%
SEA	1 377	0,4%
<b>Champ non retenu :</b>	109 713	34,4%
Adm. Centrale + CNMSS	164	0,1%
Gendarmerie	95 390	29,9%
DGA + Polytechnique	3 450	1,1%
Sapeurs-pompiers	8 609	2,7%
Marins-pompiers	2 099	0,7%
<b>Total</b>	<b>319 188</b>	<b>100,0%</b>

Source : RAE 2013, Observatoire Économique de la Défense

## UN MINISTÈRE CARACTÉRISÉ PAR LA JEUNESSE DE SES EFFECTIFS

Parmi les ministères les plus jeunes, on trouve celui de la Défense (36,3 ans en moyenne), où la part des moins de 30 ans (civils et militaires) est la plus élevée (33,1% contre 13,7% pour l'ensemble des ministères)



et celui l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (39,7 ans en moyenne). Cela s'explique notamment par la spécificité des missions proposées et leurs impératifs.

Pourtant, la structure de cette population n'a cessé d'évoluer selon les orientations des politiques de ressources humaines au cours du temps (professionnalisation, fidélisation ...). Ainsi, si les effectifs du ministère de la Défense sont les plus jeunes de la Fonction publique d'État en 2012 et en 2013, ils sont également plus âgés qu'en 2000.



### Encadré 2 : Le Recensement des Agents de l'État

Le Recensement des Agents de l'État (RAE) est un fichier produit chaque année par l'Observatoire Économique de la Défense, à partir de différentes sources (dont les Directions des ressources humaines des armées et Directions centrales des services). Après vérification de la cohérence et de la justesse des informations, et agrégation, cette base de données à but statistique sert à alimenter le SIASP de l'Insee (Système d'Information des Agents des Services Publics) mais également, sous formes de statistiques agrégées, plusieurs publications internes au ministère de la défense (annuaire statistique, bilan social, revue annuelle du HCECM). Elle comprend, outre les montants des traitements et indemnités de chaque militaire au niveau individuel, un volet d'informations RH complet mais pas exhaustif. Sont notamment compris le grade, l'âge, le sexe, le département et la commune de fonction, la durée de présence du militaire dans l'année, etc.

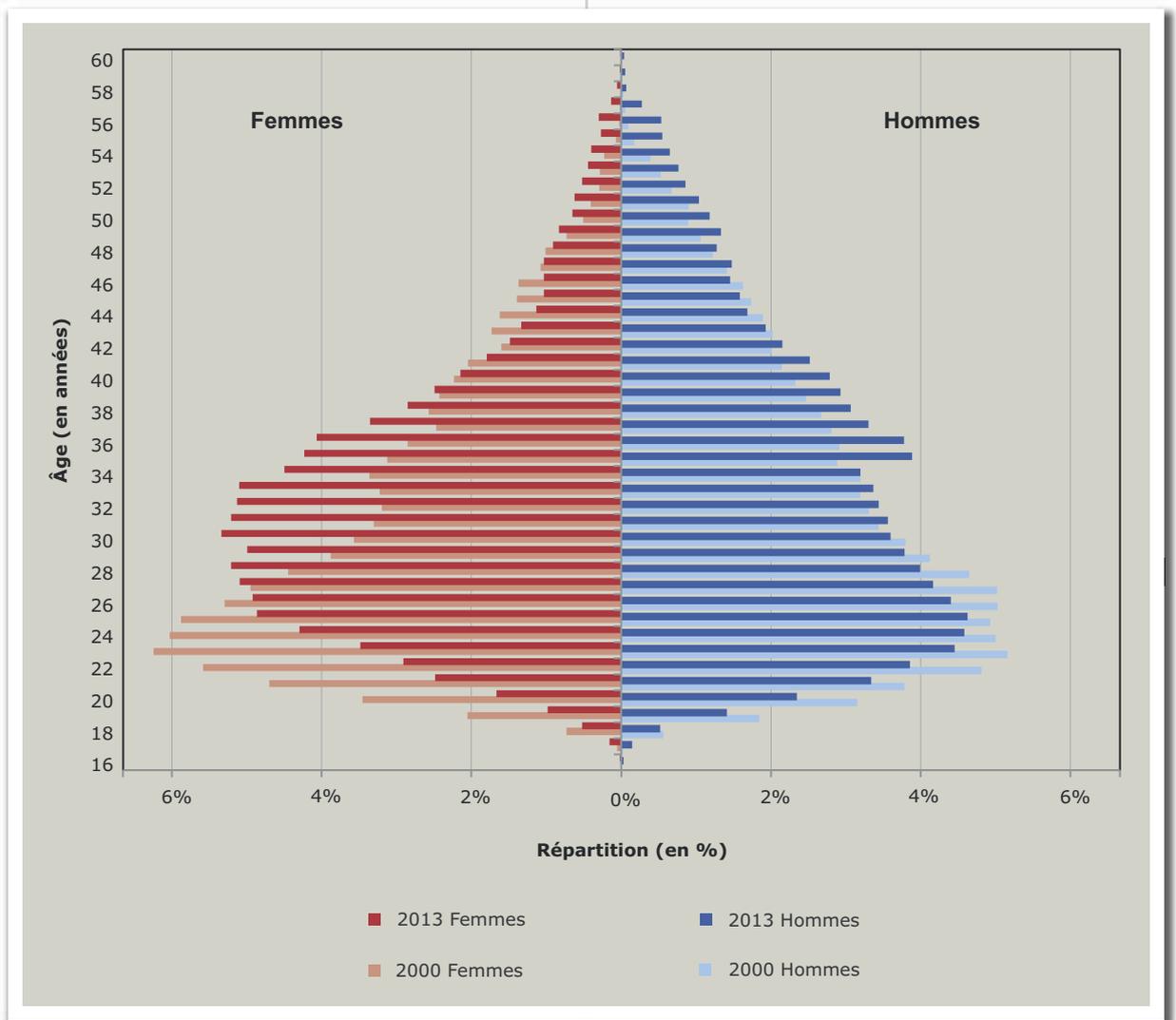
L'évasement vers le bas de la pyramide des âges des militaires (**Figure 3**) en 2000 témoigne du nombre important de recrutements dans la fin des années 90. Si cette structure reste identique en 2013 chez les hommes, quoique de manière moins prononcée, elle a disparu chez les femmes pour qui la forme de la pyramide et le glissement de la valeur modale<sup>1</sup> vers le haut témoignent d'un vieillissement de la population.

L'âge moyen (hommes et femmes confondus) a augmenté de 1,2 an entre 2000 et 2013, passant de 31,7 ans à 32,9 ans. Pour les femmes, cette augmentation est plus marquée encore, avec + 1,6 ans (30,6 ans à 32,1 ans). À cet égard, la différence d'âge entre hommes et femmes tend à se réduire avec le temps. Elle était de 1,3 an en 2000, elle n'est plus que de 0,9 an en 2013.

<sup>1</sup> La valeur modale (ou mode) désigne la valeur la plus représentée d'une variable, ici l'âge. Graphiquement, on peut la voir comme le pic de la pyramide.



Figure 3 : Pyramides des âges 2000 et 2013



Champ : Personnels militaires  
Source : RAE 2000 et 2013, Observatoire Économique de la Défense

La forme de la pyramide des âges des militaires renvoie à des exigences opérationnelles. Avec la professionnalisation des armées, le ministère de la défense doit en effet être capable de recruter (20 000 embauches en moyenne par an), former, fidéliser, puis reconverter le personnel militaire. Ainsi, la gestion des ressources humaines militaires se doit de respecter deux impératifs inhérents à toute armée professionnelle. D'une part, l'impératif de jeunesse, qui impose un renouvellement permanent du vivier de nouvelles recrues. À cette fin, tous les engagements initiaux s'opèrent sur contrat et certains des parcours

professionnels offerts sont de durée limitée. De même, les limites d'âge et de durée de service restent statutairement plus basses que dans le secteur civil, même si elles ont été relevées en 2005. D'autre part, cette structure pyramidale des emplois, reflet d'une organisation très hiérarchisée, permet d'offrir des carrières différenciées. Ainsi, l'accès aux grades supérieurs n'est pas conditionné par l'ancienneté mais par l'acquisition de compétences tout au long d'un parcours professionnel, parfois sanctionnée par un diplôme ou un brevet ainsi que par un potentiel à exercer des responsabilités de niveau supérieur.

## LA STRUCTURE DES RECRUTÉS CHANGE, DE MÊME QUE CELLE DES SORTANTS

L'analyse comparée des entrants et sortants<sup>2</sup> des armées sur les périodes 2000-2001 et 2012-2013, par sexe et âge, permet d'éclairer les dynamiques en cours.

Ainsi, l'âge moyen des entrants augmente de 3,9 ans, passant de 22,9 ans à 26,8 ans (+3,7 ans pour les hommes, +4,8 ans pour les femmes). On constate aussi qu'en 2000, 85,4% des entrants sont des militaires du rang, alors qu'ils ne représentent plus que 70,8% des entrants en 2013. Cela confirme une politique de recrutement plus tardif, mais également à un niveau hiérarchique plus élevé, effectué par les armées et les services en 2012-2013, ce qui a des répercussions sur l'âge moyen des personnels et sur la forme de la pyramide. De plus, à l'autre bout de celle-ci, un élargissement de son sommet est également visible. La part des 50 ans et plus, qui représentait 12,2% de l'effectif militaire du champ en 2000, atteint 15,3% en 2013. Au vu des durées des carrières des militaires, seuls les officiers ou les sous-officiers supérieurs peuvent atteindre cet âge tout en restant actifs. Sur ces catégories, l'âge moyen des entrants a augmenté de 5,3 ans, provoquant mécaniquement un recul de l'âge de départ à la retraite et l'élargissement du haut de la pyramide. On constate, par ailleurs, que l'âge moyen des sortants de cette même catégorie de personnels a augmenté de 1,8 an, alors qu'il n'a augmenté que de 0,7 an sur l'ensemble du champ. L'allongement des carrières semble donc être une des hypothèses pour expliquer une partie du vieillissement général de la population militaire observé entre 2000 et 2013.

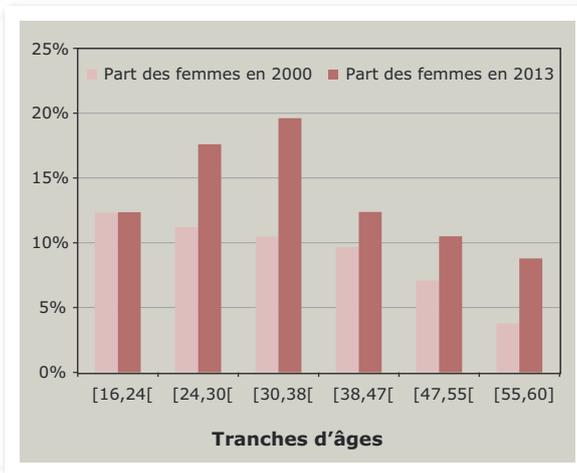
Cette analyse ainsi que la pyramide des âges nous permettent également de visualiser des aspects sexués de l'évolution de la population entre 2000 et 2013.

## UNE FÉMINISATION DES MILITAIRES EN HAUSSE

La part des femmes (civiles et militaires) parmi les titulaires<sup>3</sup> au sens de la Fonction publique est de 53,5% en 2012 dans le ministère de la Défense, soit un taux qui s'inscrit dans la moyenne des ministères (52,9% hors enseignants). Les ministères les plus féminisés sont ceux de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (70,1%) et du Travail, de l'emploi et de la santé (64,9%). À l'inverse, ceux de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (35,3%) et de l'Écologie, du développement durable, du transport et du logement (39,6%) sont plus masculinisés. Cela tient encore essentiellement à la spécificité des métiers proposés selon les ministères.

Le graphique ci-dessous (**Figure 4**) montre que mis à part pour la classe d'âge la plus basse, le taux de féminisation des militaires augmente pour toutes les autres classes d'âge. Il double pour les 30-37 ans et les plus de 55 ans, et a fortement augmenté dans la classe des 24-29 ans.

**Figure 4 : Taux de féminisation par classes d'âges**



Champ : Personnels militaires.

Source : RAE 2000 et 2013, Observatoire Économique de la Défense

En 2000 (**Figure 3**), la pyramide des âges est à peu près symétrique entre hommes et femmes, avec un fort pic d'effectifs à sa base, vers les 22-23 ans. Cela se traduit dans la figure 4 par une féminisation presque homogène selon les classes d'âge, bien que légèrement décroissante.

En 2013, la valeur modale de la population féminine s'est décalée vers le haut, vers les 31-34 ans, alors que la distribution des hommes présente deux modes, un à 24-25 ans, et un deuxième vers les 37-38 ans.

Au niveau des taux de féminisation observés (**Figure 4**), cela se traduit par une stagnation de la part de femmes dans la classe 16-23 ans, tandis que celle-ci augmente fortement pour la classe 30-37 ans et augmente moins dans les classes plus hautes.

L'analyse de la structure des entrants et des sortants permet encore une fois de disposer des données intéressantes, pour les femmes cette fois. La part de celles-ci dans la population totale des militaires a fortement augmenté entre 2000 et 2013, passant de 10,7% à 15,6%, mais cette progression semble être en train de ralentir. En effet, le taux de féminisation des entrants a diminué entre 2000 et 2013, passant de 18,7% à 16,1%, se stabilisant au niveau du taux de féminisation actuelle, tandis que celui des sortants a augmenté, de 10,7% à 11,7%. Tant que la première proportion reste supérieure à la seconde, la part de femmes dans l'armée devrait pouvoir continuer à augmenter, mais elle se sera totalement stabilisée lorsque le taux de féminisation des entrants et celui des sortants s'équilibreront.

<sup>2</sup> Définitions :

- Entrants : personnels présents dans le Recensement des Agents de l'État en 2001 ou 2013, mais absents en 2000 ou 2012.

- Sortants : personnels présents en 2000 ou 2012, mais absents en 2001 ou 2013. Les sortants peuvent être des départs à la retraite, des fins de contrat ou des reconversions hors du ministère.

- Stables : personnels présents en 2000 et en 2001 ou en 2012 et en 2013.

<sup>3</sup> Pour le ministère de la Défense, les militaires considérés comme titulaires sont ceux de carrière. Ceux sous contrat (et donc tous les militaires du rang) ou volontaires sont désignés comme non-titulaires.



## BAISSE DES INÉGALITÉS HOMMES FEMMES DANS LES PROMOTIONS

L'aspect promotion des militaires fait partie des éléments les plus importants de la vie du personnel tant il marque la progression de sa carrière et échelonne l'évolution de ses compétences et la montée en puissance de ses responsabilités. Cet aspect peut s'apprécier selon différents niveaux : au changement d'échelon, au changement de grade ou au changement de corps.

Au niveau global, entre 2012 et 2013, 4,0% des militaires ont changé de corps, 13,9% ont changé de grade et 33,5% d'échelon. Entre 2000 et 2001, ces mêmes taux s'élevaient respectivement à 4,8%, 19,8% et 23,2%. ♦♦♦

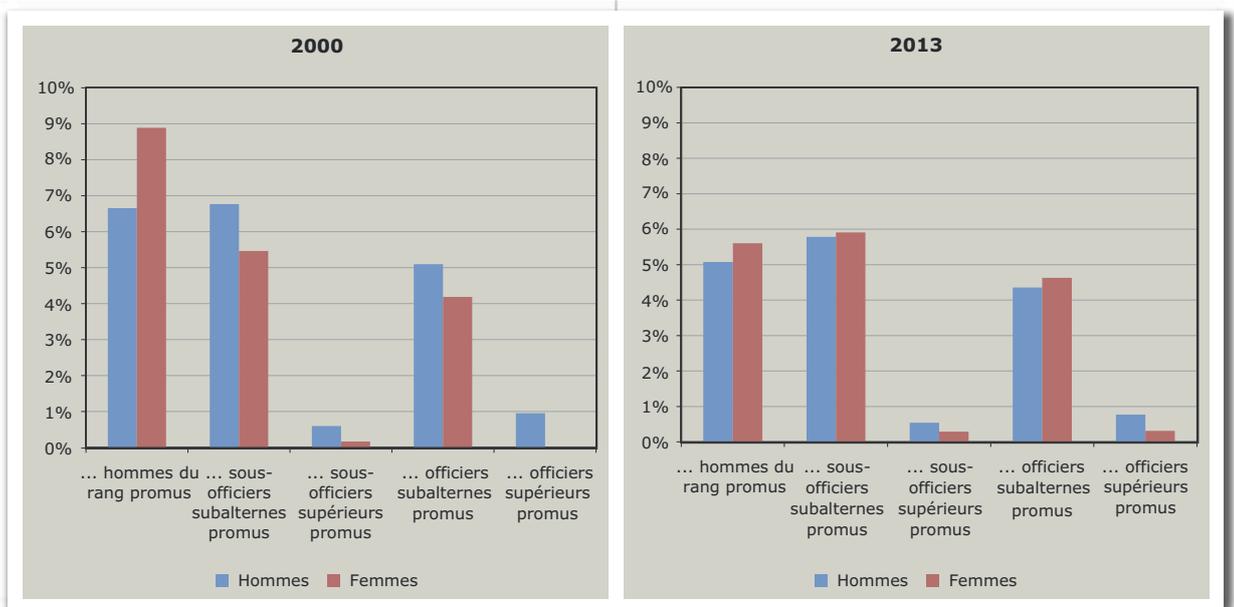
Quel que soit le niveau privilégié, les analyses temporelle et sexuée restent identiques. Le changement de corps a donc été choisi comme référence dans les paragraphes suivants pour le suivi de l'évolution dans la carrière du militaire.

L'analyse du taux de promotion moyen<sup>4</sup> des femmes montre que celui-ci est supérieur à celui des hommes, quel que soit la période considérée.

Il s'élève à 5,2% pour les femmes en 2000 contre 4,8% pour les hommes. En 2013, ces taux sont respectivement de 4,2% et 4,0% pour les femmes et les hommes.

Outre le constat d'une baisse générale du nombre de promotions au grade au profit de changements d'échelon (le nombre de militaires du rang promus sous-officiers, élevé après le pic de recrutement des années 2000, est revenu à un niveau plus bas en 2013), des différences notables peuvent également être identifiées selon la catégorie hiérarchique. ◀♦♦♦

**Figure 5 : Evolution des taux de promotion par catégorie hiérarchique et sexe**



**Champ :** Personnels militaires  
**Source :** RAE 2000 et 2013, Observatoire Économique de la Défense

Ainsi en 2000 (**Figure 5**), seules les promotions sur la catégorie des militaires du rang sont supérieures en part chez les femmes. Pour les sous-officiers et les officiers, c'est l'inverse qui se produit ; le taux de promotion est plus fort chez les hommes. En 2013, la situation s'équilibre un peu. Les écarts entre hommes et femmes se réduisent et s'inversent même pour les officiers et sous-officiers subalternes.

Les hommes continuent néanmoins à être en proportion plus promus dans les corps-grades d'officiers et sous-officiers supérieurs. Chez les militaires, les promotions importantes s'ac-

compagnent souvent d'une mutation afin de faire correspondre au mieux les nouvelles compétences et responsabilités avec le poste occupé. Ces mutations entraînent dans environ 40% des cas un changement de résidence. Cela a des conséquences sur le taux de mobilité par ailleurs déjà haut en période de restructurations massives.

<sup>4</sup> Définition : Une personne sera considérée comme promue entre 2000 et 2001, ou entre 2012 et 2013, si elle est passée à un niveau d'emploi supérieur entre deux années successives. Le niveau d'emploi retenu ici est une forme agrégée de grades : officier supérieur (colonel, lieutenant-colonel, commandant), officier subalterne (capitaine, lieutenant, sous-lieutenant, aspirant), sous-officier supérieur (major, adjudant-chef, adjudant), sous-officier subalterne (sergent-chef, sergent), homme du rang (caporal-chef, caporal, soldat).

## MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE ET FONCTIONNELLE, RESTRUCTURATIONS, CONCENTRATION

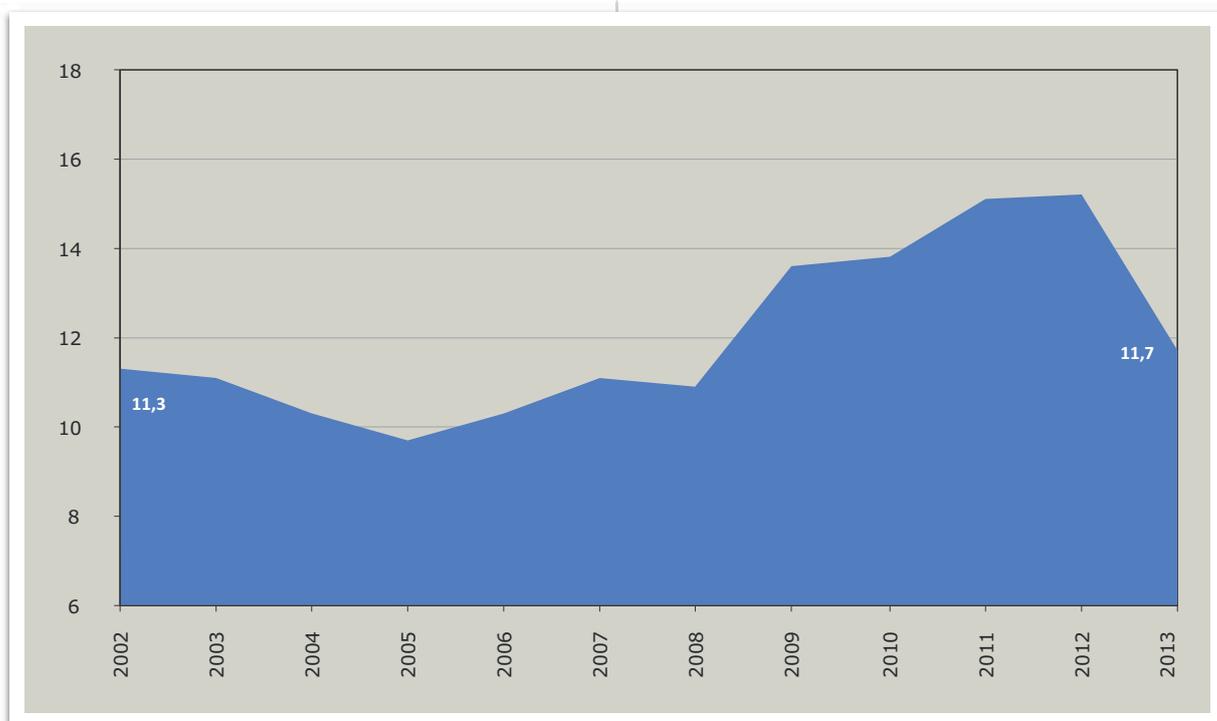
Une autre des composantes majeures du statut du militaire est sa disponibilité, « *en tout temps et en tout lieu* »<sup>5</sup>. La mobilité tant géographique que fonctionnelle est l'une des caractéristiques de la condition du militaire.

L'évolution du taux de mobilité géographique entre 2002 et 2012, peut être schématiquement décomposée en trois

périodes. Entre 2002 et 2008 le taux fluctue autour de 11%, à partir de 2009, période de restructurations, il progresse très fortement pour atteindre 15,2% en 2012, puis, en 2013, il connaît un net fléchissement et retrouve un niveau comparable à celui de 2007.

Si, de 2006 à 2009, les mutations en métropole avec changement de résidence sont majoritairement prononcées sur préavis de trois à six mois, depuis 2010 les mesures de restructuration se traduisent par une augmentation des préavis de moins de trois mois, mesurés par enquête. En 2013, près de six mutations sur dix (57%) sont prononcées avec un préavis inférieur à trois mois (50% en 2012, 38% en 2006).

**Figure 6 : Evolution du taux de mobilité géographique**



Taux de mobilité (%) : rapport entre le nombre de militaires mutés avec changement de résidence dans l'année et l'effectif total

**Champ** : tous militaires sauf volontaires de la gendarmerie. Toutes mutations avec changement de résidence, hors retour à la vie civile et hors première affectation après formation initiale.

**Sources** : bilans annuels de la mobilité élaborés par les armées pour les années 1999 à 2006, réponses à un questionnaire adressé aux armées et services par le HCECM

### Encadré 3 : La notion de mutation avec changement de résidence

Cette notion est définie dans l'article 1er du décret du 30 avril 2007<sup>6</sup> : « *Constitue un changement de résidence, le déménagement que le militaire se trouve dans l'obligation d'effectuer lorsqu'il reçoit une affectation dans une garnison différente de celle dans laquelle il a été affecté antérieurement. Est assimilé au changement de résidence le déménagement qui est effectué, sur ordre du commandement, soit pour occuper, soit pour libérer un logement concédé par nécessité absolue ou par nécessité de service* ».

Le taux de mobilité géographique rapporte le nombre de militaires mutés avec changement de résidence dans l'année, à l'effectif total concerné.

<sup>5</sup> Statut général du militaire, article L4121-5.

<sup>6</sup> Décret n° 2007-640 du 30 avril 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des militaires sur le territoire métropolitain de la France.



Parallèlement à la diminution des effectifs, un vaste mouvement de restructuration des implantations militaires a été engagé dès 2008, c'est la mobilité fonctionnelle. Trois objectifs principaux étaient poursuivis : « la réduction de la dispersion des implantations militaires ; le rapprochement interarmées, afin de permettre l'émergence de pôles opérationnels cohérents ; la réalisation d'économies de fonctionnement » [ECKERT C. et LAUNAY J., 2012]<sup>7</sup>.

La période 2010-2013 ici analysée est illustrative de cette période, marquée par les conséquences de la création des bases de défense, mais aussi par les déflations d'effectifs qui ont touché une grande partie des territoires français.

L'indice d'HERFINDAHL<sup>8</sup> est un indice économique, adapté pour les besoins de l'étude à la mesure de la concentration spatiale

des effectifs militaires sur le territoire métropolitain. Plus il est élevé, plus la population militaire est concentrée dans certaines régions par rapport à d'autres. Au contraire, si l'indice est faible, l'effectif pourra être considéré comme réparti de manière homogène. Entre 2000 et 2013, cet indice reste à un niveau bas, montrant qu'il y a peu de risque de concentration régionale des forces présentes en métropole, mais il a progressé de 4,6%, indiquant que les effectifs militaires se sont tout de même concentrés sur la période.

L'évolution de la carte militaire des régions entre 2000 et 2013, souligne principalement que trois régions ont vu leur poids relatif diminuer (Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire et Lorraine), alors que le poids de la région PACA progressait de trois points ; cette dernière restant la première région militaire devant l'Île-de-France (**Figure 7**).

**Figure 7 : Evolution des effectifs militaires par région**

Effectifs au 31 décembre

Régions	Part en 2000	Part en 2013	Evolution en points 2000-2013
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,9%	15,9%	+3,0
Île-de-France	11,5%	11,5%	0,0
Bretagne	10,7%	9,7%	-1,1
Aquitaine	6,4%	7,0%	+0,6
Midi-Pyrénées	6,4%	7,0%	+0,6
Lorraine	8,3%	6,5%	-1,9
Rhône-Alpes	5,7%	5,9%	+0,2
Centre	4,9%	5,7%	+0,9
Champagne-Ardenne	3,4%	4,6%	+1,2
Poitou-Charentes	3,1%	4,2%	+1,2
Alsace	2,2%	3,6%	+1,4
Languedoc-Roussillon	7,2%	3,3%	-3,9
Franche-Comté	1,7%	3,3%	+1,6
Pays de la Loire	5,2%	2,5%	-2,7
Picardie	1,8%	1,6%	-0,1
Auvergne	1,7%	1,5%	-0,3
Bourgogne	2,3%	1,4%	-1,0
Nord-Pas-de-Calais	1,8%	1,3%	-0,4
Haute-Normandie	0,1%	1,2%	+1,0
Corse	0,6%	1,0%	+0,4
Basse-Normandie	0,7%	0,7%	-0,1
Limousin	1,4%	0,6%	-0,8
<b>France métropolitaine</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	

Sources : RAE 2000 et 2013, Observatoire Économique de la Défense

<sup>7</sup> Rapport au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2013 (n° 235), Annexe 11, Défense, Budget opérationnel de la défense, Christian Eckert, Jean Launay, 10 octobre 2012.

<sup>8</sup> « Concentration et spécialisation des activités économiques : des outils pour analyser les tissus productifs locaux », Claire KUBRAK, Document de travail INSEE, Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale, H 2013/01, 2013.



Sur fond de baisse globale, seules quelques régions ont connu un solde positif des effectifs militaires entre 2000 et 2013, toutes assez peu peuplées militairement en début de période, nuanciant donc leurs nouveaux poids relatifs en 2013. C'est le cas de la Franche-Comté, de l'Alsace ou de la Haute-Normandie.

•••7

A *contrario*, les régions dont la densité de personnels militaire était déjà élevée en 2000 ont vu leur population nette systématiquement baisser, plus que les autres régions. Parmi celles-ci, on peut citer la région Languedoc-Roussillon, les Pays de la Loire ou encore la Lorraine.

↙•••

## MÉNAGES ET LOGEMENT DES MILITAIRES

Après avoir établi les évolutions temporelles dont ont été témoins les militaires depuis le début du siècle, un petit point de comparaison avec les civils peut être fait sur les aspects ménage et statut d'occupation du logement en 2011.

## MOINS DE MÉNAGES MONOPARENTAUX ET PLUS D'ENFANTS PAR COUPLE

En 2011, en France, on comptabilise 282 441 ménages dont la personne de référence ou le(a) conjoint(e) de celle-ci est un

militaire. Dans ces ménages sont comptabilisés 803 696 personnes, soit environ 2,8 personnes par ménage. La moyenne nationale française est d'environ 2,2 personnes par ménage (**Figure 8**).

Parmi les différences notables entre la population des ménages de militaires et la population des ménages, on peut remarquer une sous-représentation des femmes militaires vivant seules (4,3% contre 19,8%) et une surreprésentation des couples avec enfant(s) (53,0% contre 27,3%).

Les couples militaires avec enfants se caractérisent par un nombre d'enfants de moins de 25 ans plus élevé que la moyenne des couples français avec enfants.

10 582 des ménages de militaires sont des familles monoparentales (4,8%), soit trois fois moins que leur part dans la population totale des ménages (14,1%). Dans 56,5% des cas, les enfants résident avec leur mère (contre 83,1%).

**Figure 8 : Ménages et population des ménages de militaires**

	Ménages		Personnes	
	Nombre	en %	Nombre	en %
Ménages d'une personne, dont :	53 823	19,1	53 823	6,7
homme vivant seul	41 808	14,8	41 808	5,2
femme vivant seule	12 015	4,3	12 015	1,5
Autres ménages sans familles	5 473	1,9	14 035	1,7
Famille monoparentale	10 582	3,7	27 663	3,4
Couples sans enfants	62 734	22,2	127 377	15,8
Couples avec enfants*	149 829	53,0	580 798	72,3
<b>Ensemble</b>	<b>282 441</b>	<b>100,0</b>	<b>803 696</b>	<b>100,0</b>

\* Une partie des couples avec enfants sont des familles recomposées : un enfant au moins est né d'une union précédente de l'un des conjoints

Champ : France métropolitaine, population des ménages

Source : Insee, recensement de la population 2011 (exploitation complémentaire)



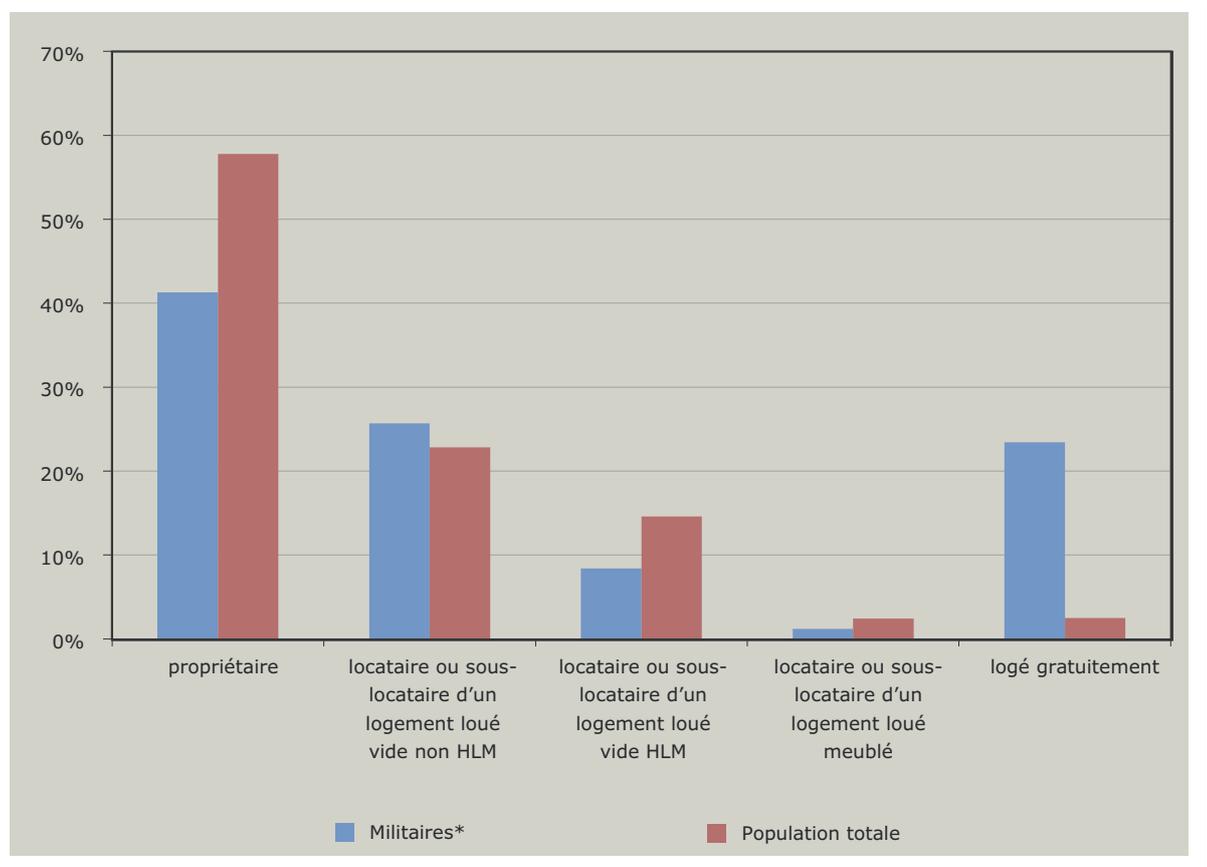
## QUATRE MÉNAGES DE MILITAIRES SUR DIX SONT PROPRIÉTAIRES DE LEUR LOGEMENT

Malgré un taux de mutation très important, comme vu plus haut avec la mobilité géographique et fonctionnelle accrue de ces dernières années, le taux de propriétaire des ménages de militaire s'établit à 41,3%. Cette même part s'élève à 57,8% dans la population française totale. Les militaires sont donc moins souvent propriétaires que la moyenne des français.\*\*\*

Derrière ces chiffres, en plus de la plus forte mobilité, se cache également une spécificité de la condition du militaire ; une part de logés gratuitement de 23,4%, contre 2,5% dans la population totale. De fait, dans l'intérêt du service, l'autorité militaire peut imposer aux militaires de résider soit dans des limites géographiques déterminées, soit à l'intérieur du domaine militaire. La majoration de l'indemnité pour charges militaires, aide perçue par les militaires qui, à défaut d'accéder au parc de logement familial du ministère, sont dans l'obligation de louer dans le parc privé une habitation dont le loyer est supérieur à un loyer-plancher, peut également être cité comme étant non-incitatif à devenir propriétaire (**Figure 9**).

↪••

**Figure 9 : Statut d'occupation de la résidence principale en 2011**



**Champ :** France métropolitaine, population des ménages  
**Source :** Insee, RP2011 exploitation complémentaire

\* Personne de référence du ménage de militaires ou conjoint de la personne de référence militaire

L'analyse du taux de propriétaires par tranche d'âge permet de révéler d'autres spécificités des conditions de logement des militaires. Ainsi parmi les moins de 25 ans, le taux de propriétaires est plus élevé chez les militaires que dans la population totale (9,5% contre 5,9%), alors que c'est le contraire dans la catégorie la plus « active » de la population, les 25-54 ans (41,9% contre 50,2%). La situation est à peu près identique pour les 55 ans et plus (**Figure 10**).

Enfin la part des personnes logées gratuitement chez les militaires reste relativement stable avec l'âge, jusqu'au 40-54 ans (entre 23% et 33%) puis chute brutalement pour les 55 ans et plus (8,2%). L'effet est dû à l'âge légal de départ à la retraite des militaires qui perdent donc cet accès au logement accordé pour nécessité absolue de service et également aux militaires célibataires géographiques qui, logés en enceinte militaire, viennent gonfler le taux d'hébergement à titre gratuit des tranches d'âges élevées.



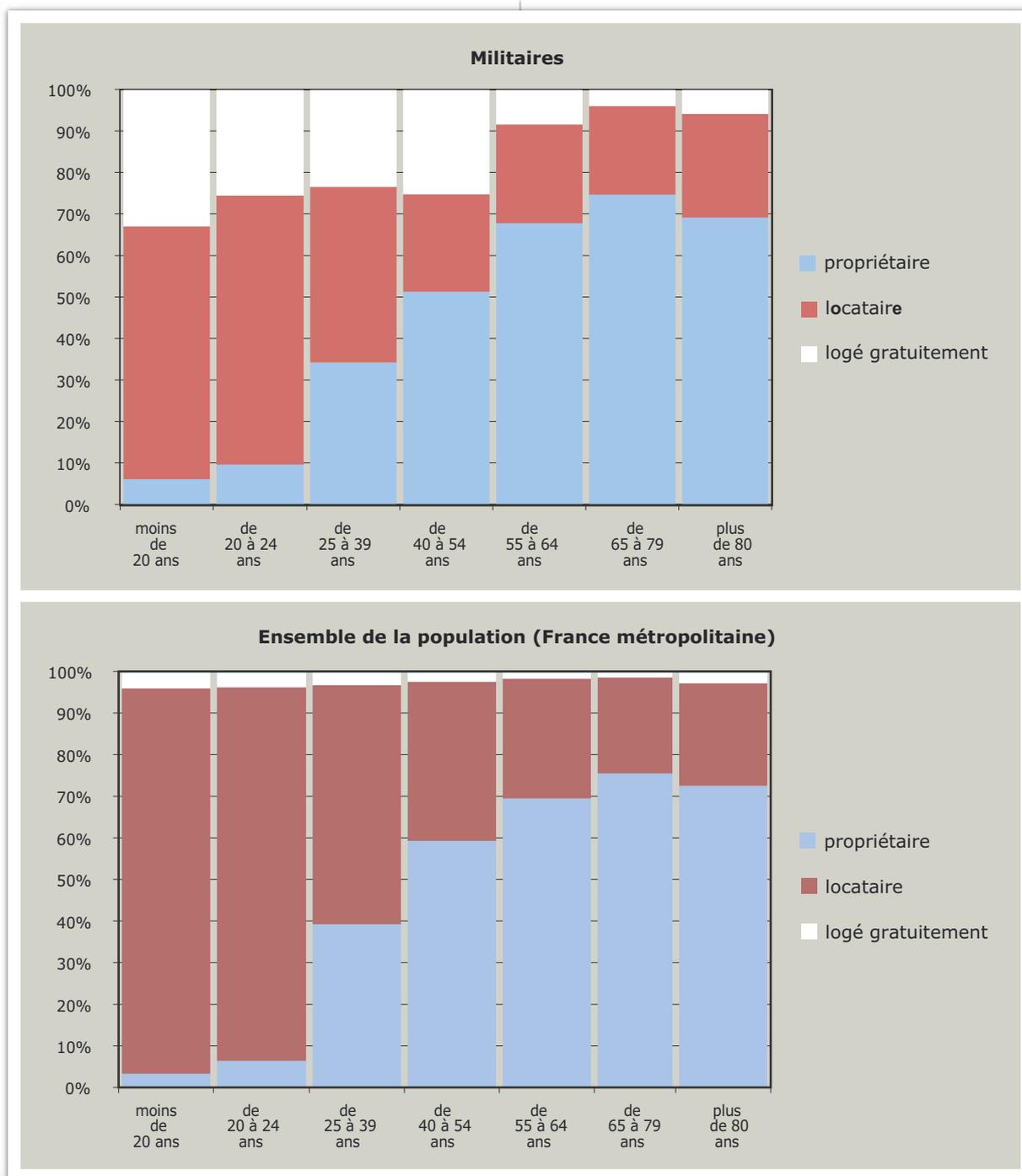
D'autres études menées par le ministère de la défense ont montré que les couples de militaires étaient majoritairement propriétaires, que le taux de propriétaires augmente avec les revenus du foyer et que la mobilité avait tendance à diminuer l'accession à la propriété.

Les résultats de l'enquête de la DRH-MD mentionne également l'existence du « deuxième logement », par ces militaires éloignés de leur domicile principal pour raisons de service et qui oc-

cupe donc un second logement. Ce phénomène concerne environ 15% des militaires. Ledit logement est souvent situé dans une enceinte militaire, et occupé seul et à titre gratuit.

Par cet état de fait est aussi révélé le profil des célibataires géographiques, militaires habitant un domicile différent du domicile familial pour une durée d'au moins 6 mois. Cela touche, en 2009, un militaire sur dix vivant en couple déclaré.

**Figure 10 : Statut d'occupation de la résidence principale en 2011**



**Champ :** France métropolitaine, population des ménages  
**Source :** Insee, RP2011 exploitation complémentaire



## Définitions

L'exploitation statistique des questionnaires collectés par l'Insee lors des opérations de recensement de la population est réalisée en deux temps : une exploitation dite « principale », puis une exploitation qualifiée de « complémentaire ».

L'exploitation statistique, dite « complémentaire », est destinée à produire les variables dont l'élaboration est complexe, notamment celles qui décrivent la structure familiale des ménages : détermination précise de la personne de référence du ménage, identification de familles au sein du ménage et composition de ces familles, etc.

La détermination de la personne de référence du ménage a lieu dans chacune des deux exploitations. Lors de l'exploitation principale, la personne de référence du ménage est déterminée de façon fruste à partir des seules informations alors disponibles ; elle est repérée par la variable « Indicateur de la personne de référence du ménage ». Lors de l'exploitation complémentaire, la personne de référence du ménage est déterminée de façon plus sophistiquée à partir de la structure familiale du ménage ; elle est repérée grâce à la variable « Lien à la personne de référence du ménage ».

Définition : personne de référence du ménage.

La règle de détermination de la personne de référence du ménage est la suivante :

- si le ménage comprend une ou plusieurs familles dont au moins une contenant un couple, la personne de référence est, parmi les hommes de ces couples, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé ;
- si le ménage ne comprend aucune famille contenant un couple mais au moins une famille monoparentale, alors la personne de référence est, parmi les parents des familles monoparentales, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé ;
- si le ménage ne comprend aucune famille, la personne de référence est, parmi les personnes du ménage à l'exception des pensionnaires ou salariés logés, la personne active la plus âgée ou, à défaut, la personne la plus âgée.

...→

Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne. 1,5 million de personnes vivent « hors ménage » : marinières, sans-abri et personnes en habitation mobile ou en communauté (maison de retraite, résidence universitaire, caserne, etc.). Un enfant en résidence alternée est rattaché au ménage du parent chez qui il séjournait le premier jour de collecte de l'enquête de recensement.

Un **ménage** « complexe » est un ménage où coexistent au moins deux des configurations suivantes : personne seule, couple avec ou sans enfant(s), famille monoparentale.

Pour étudier la composition des familles, on utilise la définition d'un « **couple** au sein d'un ménage » : un homme et une femme vivant dans la même résidence principale, qu'ils soient ou non mariés.

Un **enfant** désigne toute personne légalement célibataire n'ayant ni conjoint ni enfant au domicile et qui vit avec au moins un de ses parents.

Une **famille monoparentale** comprend un parent résidant sans conjoint avec un ou plusieurs enfants.

Les individus retenus sont ceux appartenant au secteur d'activité 84.22 (Défense) ou des catégories socioprofessionnelles (334A, 452B, 532A, 532B, 532C).

Mathieu BAUDRY



## DERNIERS ÉCODEF PARUS

INTERNET DÉFENSE  
[www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)

ou sur simple demande à : [daf.oed.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intradef.gouv.fr)